

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IMERYS
(Euronext Paris)

Par courrier du 30 octobre 2008, Vanguard Precious Metals and Mining Fund (1) (455 Devon Park Drive, Wayne, PA 19087, Etats-Unis), a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 3 octobre 2008, par suite d'une acquisition d'actions IMERYS sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société IMERYS et détenir 3 380 000 actions IMERYS représentant 5 650 000 droits de vote, soit 5,35% du capital et 5,80% des droits de vote de cette société (2).

(1) "U.S.-domiciled investment fund" appartenant au groupe The Vanguard Group, Inc.

(2) Sur la base d'un capital composé de 63 155 602 actions représentant 97 338 837 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.